



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale de la protection des populations

**Service protection de l'environnement
Pôle installations classées et environnement**

FC

Lyon, le 23 JUL. 2026

Madame, Monsieur,

Par arrêté préfectoral n° DDPP-DREAL 2024-213 du 19 novembre 2024, votre société a été mise en demeure :

- dans un délai de 3 mois à compter de la date de notification de l'arrêté, de se conformer aux dispositions de l'article 46 de l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010 et de l'article 3.5 de l'arrêté ministériel du 7 janvier 2003, concernant l'état des matières stockées sur le site et les fiches de données de sécurité des matières dangereuses.

- de se conformer aux dispositions de l'article R.512-69 du code de l'environnement en transmettant à l'inspection des installations classées un rapport d'incident dans un délai de 2 mois à compter de la notification de l'arrêté.

Afin d'en déterminer les causes, l'exploitant réalisera, dans un délai de 1 mois à compter de la date de notification de l'arrêté, une maintenance complète et un diagnostic du compresseur de gaz naturel par une société spécialisée. A l'issue de cette opération, l'exploitant en lien avec cette société spécialisée devra déterminer les causes de l'incident et les mesures à mettre en œuvre pour y remédier de manière définitive. Ces mesures seront mises en place sous 2 mois en application de l'article 47 de l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

Dans son rapport du 5 juillet 2026, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, service chargé de l'inspection des installations classées, m'a fait savoir que vous aviez respecté l'ensemble des prescriptions de la mise en demeure précitée.

Par conséquent, je vous informe que la procédure de mise en demeure engagée à l'encontre de votre société ne sera pas poursuivie.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur départemental,
Par délégation,

L'adjointe au chef de service

Anabelle BIZIERE

CRMT
3 Chemin de la Brocardière
69570 DARDILLY

Copie DREAL